

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024

Date de convocation : 10 septembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délégations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n°24-072 à 24-084 incluse	24	07	02	31
Pour la délibération n°24-085	22	07	04	29
Pour la délibération n°24-086 à 24-097 incluse	24	07	02	30
Pour la délibération n°24-098	23	07	03	30
Pour la délibération n°24-099 à 24-100 incluse	22	07	04	29
Pour la délibération n°24-101 à 24-109 incluse	24	07	02	31

Secrétaire : M. RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, M. BIDAULT, Mme PERCHET, M. PIRES, Mmes ROUZÉE, OUADAH Adjoints, M. JUHEL, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mmes KOUYOUMDJIAN, VANDAMNE, M. GAUTIER, Mme LEMAN, Mme MICHAUD, M. NIEL, Mme DUCASTEL MM. TOKDEMIR, RIVET, ORTEGA Mme LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, M. THOMAS Conseillers municipaux.

8

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. Jean-Pierre DUVÉRÉ ayant donné pouvoir à M. Daniel GERMAIN
- Mme Sylvie LANGEARD ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- M. Jean-Louis BAUCHARD ayant donné pouvoir à M. José PIRES
- M. Daniel JUBERT ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. Christian WUILQUE ayant donné pouvoir à François-Xavier PRIOLLAUD
- M. Gaëtan BAZIRE ayant donné pouvoir à Mme Maryline MICHAUD
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC

ABSENT : M. SAVY, Mme SEGHIR

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 24-103 Modification de l'agrément service civique de la Ville de Louviers

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE

19 SEP. 2024

AFFICHÉ LE

19 SEP. 2024

Le Maire

François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20240916-24-103-DE
Date de télétransmission : 19/09/2024
Date de réception préfecture : 19/09/2024

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20240916-24-103-DE
Date de télétransmission : 19/09/2024
Date de réception préfecture : 19/09/2024

N° 24-103

MODIFICATION DE L'AGRÈMENT SERVICE CIVIQUE DE LA VILLE DE LOUVIERS

RAPPORT

Monsieur le Maire rapporte que par délibération n°24-046 du 25 mars 2024, la ville de Louviers a renouvelé son agrément pour l'accueil de 8 services civiques volontaires au sein des structures de la ville.

Le service civique est un engagement au service de l'intérêt général, qui permet à des jeunes volontaires âgés de 16 à 25 ans, élargi à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, de réaliser une mission en faveur de la cohésion nationale et la solidarité dans les domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la Nation : solidarité – santé - éducation pour tous - culture et loisirs - sport - environnement - mémoire et citoyenneté - développement international et action humanitaire, ou intervention d'urgence en cas de crise.

La ville souhaite aujourd'hui accueillir un service civique volontaire supplémentaire pour intervenir sur une mission « Participation citoyenne ».

La collectivité s'engage à désigner un tuteur au volontaire au sein de la structure, à organiser une phase de préparation à la mission et à accompagner le volontaire dans sa réflexion sur son projet d'avenir afin de favoriser, à l'issue de l'accomplissement de la mission de service civique, son insertion sociale et professionnelle. Il s'agit d'un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois représentant au moins 24 heures hebdomadaires

Le jeune reçoit une indemnité de 504,98 € net par mois versée par l'État. Cet engagement volontaire ouvre également droit à un régime complet de protection sociale financé par l'Etat. Quant à la collectivité, elle leur apporte un soutien complémentaire d'un montant de 114,8 €, correspondant à la prise en charge des frais d'alimentation (fourniture de repas) et de transports.

Ces montants peuvent être réévalués au fur et à mesure des évolutions réglementaires.

L'agrément en vigueur autorise la collectivité à l'accueil de 8 volontaires. La commune doit donc demander sa modification pour accueillir un volontaire supplémentaire.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser la demande de modification de l'agrément,
- approuver le versement d'une prestation de subsistance d'un montant minimum de 114,85 € par mois et par jeune correspondant à la prise en charge des frais d'alimentation (fourniture de repas) ou de transports,
- autoriser le Maire ou son représentant, à signer tous les documents concernant ce dispositif.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique,
Vu le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 relatif au service civique,
Vu La loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la délibération n° 14-191 du 17 novembre 2014 relative à la mise en œuvre des services civiques.

Vu la délibération n°18-037 du 20 mars 2018,

Vu la délibération n°21-096 du 12 juillet 2021

Vu la délibération 24-046 du 25 mars 2024,

DÉCIDE de modifier l'agrément pour autoriser l'accueil de neuf services civiques volontaires au sein des structures municipales.

APPROUVE le versement d'une prestation d'au moins 114,85 € par mois et par jeune correspondant à la prise en charge des frais d'alimentation (fourniture de repas) ou de transports. Ce montant sera réévalué au fur et à mesure des évolutions réglementaires.

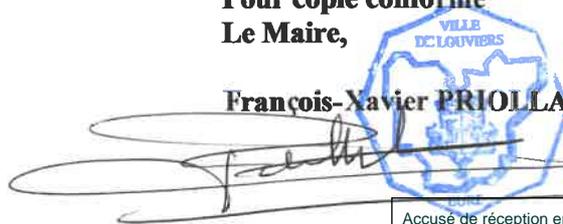
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif.

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD

A blue circular official stamp of the Ville de Louviers is placed over the signature. The stamp contains the text 'VILLE DE LOUVIERS' and a map of the town's territory.

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20240916-24-103-DE
Date de télétransmission : 19/09/2024
Date de réception préfecture : 19/09/2024